

# Page Agricole



Feuilleton Agricole

Le diable est aux vaches

Cas de Sorcellerie

PAR JEAN DE LA GLEBE

XXIII

Le "bi"

Le bi, c'est à dire la corvée collective, commença presque aussitôt, et en l'absence de Baptiste. Ce dernier était descendu au village et avait consenti à n'en revenir qu'après la messe de minuit, et à laisser le Sauvage faire tout ce qu'il voudrait à l'étable, à condition qu'il n'usât pas de maléfices. Le père Tremblay, en sa qualité d'ancien capitaine de barge, fut chargé de l'exécution immédiate des travaux, sous la direction du Sauvage.

L'étable fut nettoyée de fond en comble. Il en fut de même des accessoires: crèches, auges, etc.

Quatre larges ouvertures furent pratiquées au moyen de l'égoïne neuve, dans le mur sud. Les étables et les bovidés furent étripés, brossés, etc. Nonobstant les recommandations, les questions furent nombreuses. Mais, à cause sans doute de la bonne volonté et de l'humour joyeux des travailleurs, le Sauvage devenait plus loquace et répondait, à la question mais sans broncher, à toutes les interrogations, surtout à celles faites par les dames. Les accompagnées de Madame Pinette venaient par petits groupes constater le progrès des travaux.

— Pourquoi tant crier que ça, je vous demande, faisait l'une ?  
— Le Méchant aime la cochonnerie, Madame, répondait le Sauvage.  
— Mais les cochons, eux, ne font pas de mal dans l'étable; pourquoi les laisser là ?  
— Vous avez jamais entendu dire, Madame, que le Méchant Esprit, chassé de la maison, se réfugia dans le corps des porceux, qui allèrent ensuite se noyer.

— C'est pourtant vrai !  
— Pourquoi ce tuyau carré que vous faites partir du plafond et qui va jusqu'au dessus du faite de la grange ?  
— C'est pour faire sortir le Méchant, Madame.

— Pourquoi tant de châssis, du côté du sud; les deux châssis de couche chaude à Mme Pinette, puis les deux grand trous carrés où il n'y a pas de châssis ?  
— Le Méchant aime la noirceur, il a horreur de la lumière et se cor plait dans les ténèbres, comme dit Monsieur le curé au prône.

(Les dames entre elles: "On voit qu'il fréquente l'église, toujours!")

(A Suivre)

## Courrier Agricole

La direction de la Page Agricole se fera un plaisir de répondre aux questions et aux demandes de renseignements que les cultivateurs voudront bien lui envoyer.

Adresser toute correspondance à Page Agricole  
Le Madawaska  
Edmundston N. B.

## Conservation du fumier en Hiver

Le fumier de ferme est utile parce qu'il contient les principes fertilisants et de l'humus. C'est l'un des agents les plus importants pour maintenir et accroître la fertilité du sol et rien ne devrait être négligé pour en assurer la conservation. C'est une mauvaise pratique que d'attendre jusqu'au moment des semailles pour l'appliquer au sol, car l'application faite à cette époque coûte cher et présente des difficultés spéciales. On devrait donc s'arranger de façon à ce qu'on n'ait pas à faire toute l'application à ce moment de l'année. Le fumier s'appauvrit par la perte du purin, par les lavages, la fermentation ou le chauffage.

Chez tous les animaux de la ferme, quarante trois pour cent environ de lazote et soixante pour cent de la potasse extraits se trouvent dans l'urine. Cette urine se perd très facilement parce qu'elle est liquide et la valeur du fumier est appauvrie d'autant. On conserve l'urine en ayant un plancher d'étable étanche en employant beaucoup d'absorbants et en la recueillant dans une fosse construite pour cela.

Lorsque le fumier est empilé en tas non tassé et exposé à l'air, les éléments de fertilité qu'il contient peuvent se perdre par le lessivage. On prévient cette perte en mettant le fumier sous abri dans une fosse ou en le charroyant directement au champs et en l'épandant de façon à ce que les liquides soient absorbés par la terre. Des recherches faites à la ferme expérimentale ont démontré que le fumier exposé en plein air perd un tiers de son azote et de sa potasse et un sixième de son acide phosphorique, tandis qu'une quantité semblable de fumier qui avait été mise pendant le même temps sous un abri fermé n'a perdu qu'un cinquième de son azote et presque pas d'acide phosphorique ni de potasse.

La fermentation du fumier est causée par l'action des bactéries. Lorsque le fumier est empilé en tas non tassé et que l'air passe librement à travers, il se produit une fermentation qui provoque le chauffage. Ce chauffage brûle la matière organique et l'azote s'échappe. Lorsque la température s'élève à un tel point que le fumier est "brûlé", il peut se perdre jusqu'à quatre-vingt pour cent d'azote et cinquante pour cent de la matière organique. Ce chauffage se produit surtout dans les fumiers secs. Il est impossible de prévenir entièrement toutes ces pertes, mais on peut le faire dans une certaine mesure en tenant le fumier compact et humide. On prévient aussi une grande partie de ces pertes en appliquant ce dernier directement. On recommande également l'emploi du gypse dans l'étable comme moyen d'absorber ces produits de fermentation.

Nous avons vu les pertes qui se produisent dans le fumier, et les moyens de les prévenir. Voyons maintenant les moyens qui nous permettent de manier le fumier de la façon la plus économique tout en réduisant les pertes au minimum. Si le fumier ne contient pas trop de paille longue et si la terre n'est pas trop en pente, le moyen le plus sûr est celui qui consiste à l'appliquer directement à la terre au sortir de l'étable. Cette méthode ne provoque pas plus de perte qu'une

autre et le travail est beaucoup moindre. Lorsqu'il est à craindre que la paille ne gêne les opérations de culture ou lorsque la terre est réellement en pente, qu'elle est exposée à un lavage excessif de surface, on peut empiler le fumier dans le champ. La pile doit être bâtie d'une manière compacte, avec côtés droits et sommet concave. On améliorera la qualité du fumier en mélangeant le fumier de cheval avec celui de vache, et ce mélange vaudra mieux pour les récoltes de la ferme en général. Lorsqu'on ne désire pas suivre l'une ou l'autre de ces méthodes directes de charroyage au champs, on pourra tapper le fumier dans un hangar fermé et le tenir humide et compact jusqu'à ce qu'il soit prêt à être appliqué.

E. M. Taylor,  
Regisseur adjoint,  
Station Expérimentale de Fredericton, N. B.

## Un conseil de ville reconnaît la valeur nutritive des produits laitiers

A une réunion récente du Conseil Municipal de Shawinigan Falls Québec, une résolution a été adoptée, louant les travaux exécutés par la division fédérale de l'Industrie Laitière et de la Réfrigération, sous la direction de Miss Helen G. Campbell et ayant pour but d'appeler l'attention du public d'une façon plus générale sur la place importante qu'occupent les produits laitiers dans le régime alimentaire. Le Conseil a demandé à la Division de l'Industrie Laitière d'envoyer des représentants à Shawinigan Falls pour donner des conférences sur ce sujet.

Pendant l'année qui s'est écoulée depuis que cette campagne de propagande instructive a été entreprise, la division de l'Industrie Laitière et de la Réfrigération a collaboré avec beaucoup d'organisations d'une même nature pour faire connaître la valeur des produits laitiers et l'importance de leur emploi par les enfants et les adultes. Le développement de ce travail, les nombreuses demandes de renseignements qui nous parviennent constamment, nous ont obligé à renforcer notre personnel et Mlle Eveline LeBlanc a été nommée conférencière démonstratrice adjointe. Mlle LeBlanc entrera immédiatement en fonctions.

Publié par le directeur de la Publicité, Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa, le 25 janvier, 1928

## JEUDI 8 FEVRIER

**SOUPER**  
Dans la salle du Couvent  
Et partie de  
**CHARLEMAGNE**  
Dans la salle des Chevaliers de Colomb.  
Au Profit De l'Eglise.

### Remedes Francais

ENREGISTRÉS A OTTAWA AU  
No. 99, FOLIO 23796

Ces remèdes sont fabriqués par  
**le docteur**  
**F. Nicolle et ses fils**  
avec des produits chimiques purs, venant directement de France. Ce sont les **MEILLEURS** preventifs sur le marché.



**Dr. F. Nicolle**  
REGENERATEUR DU CHEVAL  
Le meilleur remède pour la gourme, le souffle etc.  
**Onguent Rouge** Régénérateur de l'Espèce bovine  
guérit toutes boiteries, engorgement, crapaud  
**Onguent Noir** Pour blessures, crevasses, peignes. Le meilleur onguent pour la picote, mal du pis des vaches, crevasses des trayons.  
On demande des agents dans toutes les paroisses. S'adresser à  
**Dr. F. NICOLLE, Grand Central Hotel :: EDMUNDSTON, N.B.**

## St-Basile, N.B

De notre correspondant

Nous avons appris avec peine et regret la mort de M. Joseph Michaud d'Edmundston. Un bon nombre d'amis de St-Basile surent faire preuve de sympathie en allant assister en assez grand nombre aux somptueuses funérailles vendredi matin. Nous saignons encore offrir nos plus vives sympathies au Rév. M. C. Eug. Michaud, notre ancien et si dévoué vicairie comme aux autres membres de cette famille si cruellement éprouvés.

Le Rév. M. C. Eug. Michaud curé d'Acadieville rendait une visite à Monseigneur Dugal, lundi, de même que le Rév. M. C. J. Cyr curé de Ste-Anne rendait aussi visite à Monseigneur notre curé, lundi dernier.

Est née, dimanche à M. et Mde Joseph (Bob) Smyth, une fille, baptisée le même jour sous les noms de Marie Marthe Rita. Parrain et marraine M. et Mde Victorie Cyr.

A la Rivière Verte est né, lundi, à M. et Mde Clovis Ringuette un fils baptisé sous les noms de Joseph. Parrain et marraine M. et Mde Paul Ringuette.

Mde Epiphane (Boby) Lapointe de St-Léonard est à notre hôpital depuis déjà quelques temps, souffrant d'une inflammation de pommou. Elle est maintenant en pleine voie de guérison. Avant de s'en aller, elle doit aller passer quelques jours chez sa soeur Mde Eloi Soucy et visiter en même temps son beau frère M. Eloi Soucy qui souffre de rhumatisme sciatique depuis l'été dernier. Son médecin ne désespère pas de le réchapper. Il est sous les soins assidus du Dr Ern. Martin d'Edmundston. Nous formons des vœux pour son rétablissement à la santé, espérant que le soleil du printemps bientôt le ramènera à la santé aux grands désirs de ses nombreux amis.

Mme George R. Pelletier de St-François, accompagnée de sa fille adoptive Mlle Eva Pelletier sont en promenade chez la soeur de Mme Pelletier, Mde Vve Cyprien Martis.

Mlle Marthe Theriault de Rivière Verte est aussi en promenade chez sa soeur Mde René Theriault.

M. Joseph A. Guimond, infirmier au couvent et aussi barbier de notre village est gravement malade à l'hôpital depuis déjà assez

longtemps. Il est remplacé comme infirmier par M. Léo Madere et M. Sam Martin a acheté la chaise de barbier. M. Guimond ne s'occupe plus de barbier quand même il reviendra à la santé c'est une trop lourde tâche pour lui. Il prend du mieux de jour en jour et espérons qu'il se rétablira avant longtemps.

M. et Mde Léopold Thibodeau rendait visite dimanche dernier à la mère de Mme Thibodeau, Mme Vve Théodule Martin.

Mlle Marie Anne Daigle qui travaille à Edmundston est venue passer le dimanche chez son père M. Denis Daigle. Elle fut très heureuse de voir sa mère qui a été si malade depuis quelques semaines, maintenant en pleine voie de guérison.

Mlle Amélie Michaud est de passage au presbytère, rendant visite à Mlle H. Dugal depuis quelque temps.

## Petites Annonces

TARIF — A vendre, à louer, Demandes pour institutions, employés, maisons de pension, etc.; annonces pour objets perdus, etc., etc. Ne devant pas excéder 200 caractères par colonne, 10 centes l'insertion, 20 centes l'insertion hebdomadaire. Ces annonces sont payables à l'avance. S'il y a une charge minimale de 25 centes ajoutée pour garantir le frais de perception.

## A VENDRE

Une bonne maison en briques bien finie à l'intérieur et à l'extérieur avec toutes les améliorations modernes. A vendre à bonnes conditions pour un prompt acheteur. Pour plus de renseignements s'adresser à  
**ARTHUR CASTONGUAY,**  
arrête-frein au C. N. R.  
Fev. 2-316.

## ACCUSE RECEPTION

M. Théodée Hébert  
Agent d'assurance pour maladies et accidents.  
Edmundston, N. B.  
Cher Monsieur:  
J'accuse réception de votre lettre du 29 dernier contenant le chèque de la General Accident Co. au montant de \$216.66 pour plein paiement de ma réclamation à la dite compagnie pour l'accident qui m'est arrivé au mois de décembre dernier.  
Veuillez accepter mes remerciements pour la promptitude que vous avez apportée à ce règlement. Votre compagnie a été la première à régler.  
Votre tout dévoué,  
Théodée Hébert

## Séance Musicale

A la Salle du Couvent donnée par les élèves pour les élèves de l'école Publique, samedi le 10 à 2 heures P. M.  
Lundi le 12, après-midi pour les enfants du Couvent, et le soir à 8 heures pour le Public.

Abonnez-vous au "MADAWASKA"

## MORTGAGE SALE

To John P. Lee of the Parish of Saint Francis, in the County of Madawaska, in the Province of New Brunswick, Registrar and Josephine, his wife, and all others whom it may concern:

NOTICE IS HEREBY GIVEN that under and by virtue of a Power of Sale contained in a certain Indenture of Mortgage bearing date the 24th day of March A. D. 1920, and made between John P. Lee of the Parish of Saint Francis, in the County of Madawaska, and Josephine, his wife, of the first part; and Victor Arsenault, Farmer, and Josephine, his wife, of the second part; and Victor Arsenault, Farmer, and Josephine, his wife, of the first part; and Victor Arsenault, Farmer, and Josephine, his wife, of the second part, at the hour of the said day of February, 1928, the said Indenture of Mortgage was duly executed and premises mentioned and described in the said Indenture of Mortgage as follows, To Wit:

All and singular that certain lots, pieces or parcels of land and premises situate, lying and being in the Parish of Saint Francis, in the County of Madawaska, and Province of New Brunswick, described and bounded as follows, To Wit: To the front by the River Saint John; back by the 5th and 6th streets; the right side by land owned and occupied by the said Victor Arsenault and Josephine, his wife; and the left side by land owned and occupied by Willie W. Oakes from the River Saint John to the Highway; and a piece of land bounded to George Bernier by George Leamy; then by George Bernier from this piece of land to the 6th of the second tier, measuring in front and back with being in the first tier north of the River Saint John.

Done at the Parish of Saint Francis, N. B., this 2nd day of November A. D. 1928.  
Max D. Cormier, Registrar